

personnes; en outre, ce sont des économies émergentes et dynamiques dotées d'un incroyable potentiel de croissance. Le lancement possible de négociations bilatérales visant le libre-échange avec le Costa Rica, projet présentement à l'étude, contribuerait sensiblement à la construction de la ZLEA et donnerait vraisemblablement de l'élan aux négociations.

Le Comité note également l'importance d'utiliser la ZLEA pour améliorer les mesures de protection de l'investissement dans l'ensemble des Amériques. Avec des investissements dépassant les 32 milliards \$ dans les pays des Amériques, exception faite de ceux de l'ALENA et du Chili, les entreprises canadiennes bénéficieraient d'un régime d'investissement plus libéral dans l'hémisphère, un régime qui comporterait des règles de protection. De plus, les investissements extérieurs des entreprises canadiennes stimulent nos exportations, améliorent notre compétitivité et créent des emplois hautement spécialisés au Canada.

Le gouvernement exerce un leadership actif et important dans les négociations de la ZLEA, en harmonie avec l'importance qu'il accorde à la conclusion d'un accord. Le Canada a été désigné comme premier président des négociations, et le gouvernement est convaincu que les progrès accomplis sous la houlette du Canada ouvrent la voie aux prochaines étapes du processus.

Les négociations sur la création d'une ZLEA avancent à grands pas et, dans ce contexte, le rapport du Comité est un important point de référence pour les fonctionnaires chargés d'établir les positions du gouvernement et de rechercher les résultats les plus avantageux possible pour les Canadiens. Le gouvernement convient avec le Comité que les intérêts et les objectifs commerciaux du Canada doivent être gérés en parallèle avec les objectifs plus vastes liés aux dimensions sociales du commerce et aux autres éléments de politique publique touchés par le commerce international. Le gouvernement conservera sa capacité de réglementation dans l'intérêt public, et croit que la pleine participation du Canada à l'établissement et à l'application d'un régime de commerce international fondé sur des règles est essentielle à notre prospérité économique future, tout comme à la promotion des intérêts publics plus larges dans le cadre d'une économie mondialisée.

